



Assemblée générale

Soixante-douzième session

39^e séance plénière

Mercredi 1 novembre 2017, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

En l'absence du Président, M. Llorenty Soliz (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 42 de l'ordre du jour (suite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/72/94)

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole alors que vous présidez les délibérations de l'Assemblée générale.

L'Argentine s'associe aux condoléances et manifestations de solidarité qui ont été exprimées à la suite des attaques qui se sont produites hier à New York. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes, parmi lesquelles cinq Argentins, ainsi que des ressortissants belges et américains. L'Argentine réitère sa ferme condamnation des actes terroristes et de la violence dans toutes ses manifestations. Nous insistons à nouveau sur la nécessité de renforcer la lutte contre ce fléau.

J'en viens maintenant à la question qui nous occupe. Dès l'abord, je tiens à saluer la présence parmi nous de M. Bruno Rodríguez Parilla, Ministre cubain des relations extérieures, et à le remercier pour la déclaration très détaillée qu'il a prononcée ce matin (voir A/72/PV.38).

L'Argentine souscrit entièrement aux déclarations prononcées par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et par le représentant d'El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/72/PV.38), et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

L'Argentine a toujours considéré que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit être levé d'urgence et qu'il est contraire au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté du commerce et de la navigation et du règlement des différends par des moyens pacifiques.

Conformément à son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme, l'Argentine est opposée à l'imposition de mesures unilatérales coercitives, à la mise en œuvre extraterritoriale de lois nationales et au recours à des pratiques commerciales discriminatoires. En ce sens, nous nous associons à l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus ainsi que des lois et règles qui sous-tendent cette politique. À cet égard, l'Argentine a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale contre le blocus et s'est toujours opposée au blocus chaque fois que cette question a été soulevée, tant au sein des forums nationaux que des organisations internationales.

Le Gouvernement argentin a accueilli favorablement le processus lancé à la fin de 2014 par

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-35998(F)



Document adapté

Merci de recycler



les Gouvernements américain et cubain en vue de la normalisation de leurs relations. Tout en nous félicitant des mesures exécutives prises par les Départements du trésor et du commerce en 2015 et 2016, pour amender les réglementations en la matière, nous notons avec préoccupation qu'elles contrastent avec celles annoncées le 16 juin 2017, remettent en cause certaines des mesures susmentionnées et visent à renforcer l'application du blocus.

Nous regrettons également que la législation soutenant le blocus soit toujours en vigueur. Son application continue de faire obstacle au plein développement du peuple cubain. L'adoption à une majorité écrasante de la résolution 72/4 réitère le message sans équivoque de la communauté internationale selon lequel le blocus imposé à Cuba doit être levé. L'Argentine se dit à nouveau convaincue qu'un dialogue sans conditions préalables entre les deux parties, fondé sur la reconnaissance mutuelle des deux Gouvernements en tant qu'interlocuteurs légitimes et égaux, permettrait de régler tous les problèmes en suspens entre les États-Unis et Cuba, notamment la levée du blocus.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya souscrit aux déclarations faites ce matin par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine, par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Gabon, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/72/PV.38).

Le Kenya a toujours estimé que l'imposition de sanctions et d'un blocus n'est qu'un instrument rudimentaire et irresponsable au service d'une action et d'une diplomatie internationales, unilatérales ou collectives. La civilisation mondiale du XXI^e siècle ne devrait jamais tolérer le recours à un instrument de diplomatie internationale aussi rudimentaire et aveugle, tel que l'imposition de sanctions ou de blocus. Malheureusement, les sanctions et les blocus unilatéraux continuent d'être privilégiés par les puissants et les dominants. Soyons clairs, les sanctions et les blocus sont préjudiciables et ne servent que des intérêts purement politiques. Ils ne visent aucun objectif multilatéral et ne font, en définitive, que contrecarrer et saper les solutions multilatérales. Comme nous avons pu par ailleurs le constater, les sanctions ont pour conséquence de renforcer les positions de ceux qu'elles prennent ostensiblement pour cible.

Comme nous le savons tous, de manière tragique et inévitable, sur le long terme, les sanctions sont

difficiles à mettre en œuvre et peu efficaces. De plus, la douleur et les souffrances qu'elles causent justifient rarement, voire jamais, l'injustice qui a motivé leur application. À vrai dire, rares sont ceux qui tirent parti sur le plan politique de l'imposition de sanctions unilatérales et/ou de blocus. Au mieux, les sanctions mettent en relief la vulnérabilité de ceux qui en sont l'objet, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les pays pauvres et sans défense. L'Organisation des Nations Unies doit avoir un idéal plus élevé que celui consistant à tolérer le choix et l'imposition grossiers de sanctions et de blocus unilatéraux non ciblés et sans horizon.

L'idéal de l'ONU ne doit pas consister à permettre implicitement à un État Membre doté d'une puissance écrasante de décider de l'imposition de sanctions unilatérales. En effet, l'ONU doit se fixer pour idéal de veiller à ce que les faibles ne soient jamais l'objet de sanctions ou de blocus sans possibilité de recours et de façon quasi illimitée.

Ces conditions sont déjà réunies avant que des sanctions ou des blocus unilatéraux ne soient décidés et appliqués par une entité puissante. En outre, l'ONU ne doit jamais accepter l'imposition de sanctions ou de blocus ne satisfaisant pas aux exigences de précision, d'action rapide et déterminante. Les sanctions ne doivent pas non plus être préjudiciables et discriminatoires à l'égard d'un État Membre pour le simple fait que cet État Membre n'adhère pas aux valeurs culturelles ou aux idéaux politiques d'un État Membre ou d'un groupe d'États Membres.

Dans le cas des sanctions et de blocus unilatéraux tragiques et imposés de longue date à la République de Cuba, ma délégation considère que nous avons fait de l'histoire notre prisonnier politique et diplomatique. Nous le savons évidemment mieux que quiconque. Ne soyons pas dépendants de nos habitudes et de nos impératifs politiques. Pourquoi devrions-nous laisser nos habitudes historiques déterminer notre action présente? Ce serait vraiment tragique.

Nous savons tous que des sanctions unilatérales ont été décrétées contre Cuba à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. L'année dernière, dans cette même salle, l'auteur de ces sanctions a reconnu qu'elles devaient être levées ainsi que le blocus. Quelque 191 États Membres en ont décidé ainsi en votant, l'année dernière, pour la résolution 71/5. Ma délégation estime que le moment est venu de mettre fin aux sanctions et au blocus imposés à Cuba. Le peuple cubain doit pouvoir rejoindre le collectif de la citoyenneté

internationale et jouir sans entrave des mêmes libertés sociales, économiques et politiques que celles dont nous bénéficions. Ne laissons pas des sanctions et des blocus – unilatéraux ou autres – leur barrer le chemin. Ne laissons pas les sanctions devenir un instrument qui pourrait être utilisé par nous ou d'autres pour laisser de côté Cuba. C'est pour toutes ces raisons que le Kenya a voté pour la résolution 72/4.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la République de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine (voir A/72/PV.38).

Nous souhaitons faire l'explication de vote suivante à titre national. Nous saluons la présence parmi nous de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de la République Cuba, pays frère, et renouvelons le plein appui de la Syrie au Gouvernement et au peuple cubains, nos amis, face au blocus injuste que leur imposent les États-Unis d'Amérique depuis de nombreuses décennies.

Nous tenons aussi à féliciter Cuba pour l'importante victoire diplomatique obtenue aujourd'hui, qui reflète le rejet de la communauté internationale de l'injustice qui est faite à Cuba depuis plus de 55 ans. Cela démontre également le peu de cas que font les États-Unis du droit international et leur obstination à appliquer une politique barbare, qui repose sur l'imposition d'embargos, de sanctions et de mesures unilatérales contre les pays qui refusent de devenir leurs satellites et de se soumettre à leurs diktats, alors qu'ils défendent leur indépendance et leur souveraineté nationale.

La communauté internationale avait accueilli avec optimisme la politique de l'ancien Gouvernement américain à l'égard de Cuba, espérant qu'il serait mis fin à l'embargo injuste imposé au peuple cubain. L'équipe dirigeante actuelle vient à nouveau de démontrer que la doctrine politique du pouvoir en place aux États-Unis est incapable de changer, et qu'elle continuera d'agir conformément à la logique de la force militaire et de l'influence économique pour imposer son hégémonie au monde entier, briser la volonté de pays libres et mettre à genoux les peuples épris de liberté et de dignité.

Ces mesures économiques unilatérales coercitives constituent un châtement collectif infligé à toute une population. Elles remettent en cause le système des Nations Unies et l'empêchent de s'acquitter

de ses mandats légitimes. En outre, elles représentent un obstacle majeur à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles entravent les transactions commerciales internationales ainsi que l'exercice des droits de l'homme. Les Gouvernements des États Membres qui recourent à des blocus illégaux et à des mesures économiques unilatérales coercitives doivent prendre conscience du fait que ces mesures attisent le sentiment anti-occidental. Elles donnent aux terroristes et aux extrémistes de nouveaux arguments pour rallier à leur cause les groupes vulnérables de la société, qui sont les plus touchés par ces mesures unilatérales illégales, créant en retour des tensions dans les relations internationales et représentant une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Pour toutes ces raisons, la République arabe syrienne a voté pour la résolution 72/4. La Syrie invite l'Assemblée générale à prendre les mesures qui s'imposent, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et à leurs résolutions pertinentes, pour mettre en place des mécanismes efficaces destinés à faire cesser les pratiques agressives, les politiques reposant sur des blocus et des mesures économiques unilatérales qui sont contraires au droit international. Mon pays appelle en outre à l'application de mécanismes efficaces visant à tenir responsables les États Membres qui recourent à des embargos économiques illégaux qui, en raison de leurs répercussions sur les plans politique, financier et juridique, ont des conséquences désastreuses sur les économies des pays visés par ces blocus. Ceux-ci détruisent paralysent et détruisent les secteurs économiques sensibles qui répondent aux besoins élémentaires de la population en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, d'agriculture, d'industrie, de commerce, de technologies et de communications.

Mon pays demande instamment la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous demandons également que soient levées les mesures unilatérales que les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États imposent à la République arabe syrienne. Ces mesures coercitives empêchent les Syriens de pourvoir à leurs besoins de base en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, de matériel médical, de carburant, d'intrants agricoles, d'articles industriels, y compris l'accès aux pièces détachées pour l'aviation civile et aux équipements de télécommunications. Elles constituent une violation des droits de l'homme de la population syrienne et portent

gravement préjudice à notre économie ainsi qu'à nos efforts pour combattre le terrorisme.

Pour terminer, une question demeure sans réponse : comment les Gouvernements de certains États Membres peuvent-ils concilier les déclarations qu'ils font ici, dans lesquelles ils appellent au rejet du blocus imposé à Cuba et à d'autres États, avec des politiques qui visent à faire pression aux plans humanitaire, économique et social sur d'autres nations en recourant à des blocus économiques illégaux contre les peuples dont je viens de faire mention.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation condamne fermement l'attentat terroriste odieux qui s'est produit hier à New York, et adresse ses condoléances aux familles des victimes.

Je vais maintenant présenter à l'Assemblée l'explication de vote suivante sur la résolution 72/4.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et des relations amicales entre les nations, ainsi que le règlement des différends et problèmes entre les pays par des moyens pacifiques et le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États Membres.

Ce blocus qui dure depuis des décennies porte gravement atteinte aux droits et aux intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté de commerce et de navigation, et n'a d'autre objet que d'infliger de terribles souffrances et épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants. Il doit donc être levé immédiatement, comme le demande l'Assemblée générale dans toutes les résolutions sur la question, notamment dans celle qui vient d'être adoptée aujourd'hui (résolution 72/4).

Par ailleurs, étant donné les défis importants auxquels est confrontée la communauté internationale, tels que les crises alimentaires, l'augmentation de la pauvreté, le chômage et la malnutrition, l'imposition d'un blocus semble plus que jamais injustifiable et inhumain et doit être fermement condamné au niveau international. De plus, l'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée depuis tant d'années témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques

coercitives unilatérales en général, et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Les appels pour que soit mis fin à ce blocus illégal et inhumain dénotent la sympathie croissante dont bénéficient le Gouvernement et le peuple cubain.

Cuba n'est pas le seul pays à souffrir de sanctions de la part des États-Unis. Les sanctions injustifiées imposées depuis quatre décennies, sous des prétextes fallacieux, à la République islamique d'Iran par les États-Unis – y compris après l'adoption du Plan d'action global commun et son approbation par le Conseil de sécurité – continuent de frapper des civils innocents et d'entraver leurs droits fondamentaux. Malheureusement, les mesures coercitives unilatérales sont devenues un élément constant de la politique des États-Unis, alors même qu'une résolution du Conseil de sécurité les a clairement interdites.

Ces sanctions unilatérales étant contraires au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de coexistence pacifique, la République islamique d'Iran demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales que les États-Unis d'Amérique imposent aux autres pays. Nous sommes également opposés à l'application et aux conséquences extraterritoriales de ces mesures nationales sur la souveraineté d'autres États et sur la liberté de commerce entre nations. Nous insistons sur la nécessité urgente de mettre fin à des politiques et mesures erronées et de veiller à la mise en œuvre intégrale des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur le sujet, notamment de la résolution 72/4, adoptée aujourd'hui.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Notre délégation s'associe aux délégations qui ont condamné avec fermeté l'attentat terroriste qui s'est déroulé hier dans la partie sud de Manhattan. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Je tiens pour commencer à souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures. La République d'Angola s'associe aux déclarations faites par le représentant du Gabon, au nom du Groupe des États d'Afrique, par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Équateur, au nom Groupe des 77 et la Chine (voir A/72/PV.38).

L'Angola a voté pour la résolution 72/4, adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale, estimant que la persistance de ce blocus économique, financier et commercial injuste et sévère, imposé de manière unilatérale à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 55 ans, constitue une mesure rétrograde qui inflige des dommages importants au peuple cubain, en particulier aux plus vulnérables. L'Angola espère que la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays incitera les autorités américaines à prendre de nouvelles mesures pour mettre fin au blocus, faire preuve de respect à l'égard du peuple cubain, qui exerce librement son droit de décider de son système politique et économique afin d'assurer le développement durable de l'île.

Le caractère extraterritorial du blocus se reflète dans les poursuites financières engagées contre les établissements bancaires de certains pays et l'imposition de nouvelles amendes aux institutions ne respectant pas les règles imposées à Cuba par le Gouvernement américain. Cela entrave gravement le développement économique, culturel et social de l'île et a un effet négatif important sur plusieurs secteurs sensibles tels que la santé, ce qui nuit gravement au bien-être du peuple cubain. Dans ce contexte, nous regrettons les mesures annoncées par l'Administration Trump, qui imposent des obstacles supplémentaires aux possibilités commerciales déjà limitées entre Cuba et les États-Unis.

L'Angola réaffirme son attachement au respect, à la préservation et à la promotion des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, qui sont le fondement du multilatéralisme et de nos efforts collectifs pour maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir le développement socioéconomique et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Angola reconnaît et salue une nouvelle fois l'action menée par le Secrétaire général pour mettre un terme au blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis.

L'Angola réaffirme son soutien inconditionnel à l'application des dispositions figurant dans la résolution 71/5 du 26 octobre 2016, sur la question dont nous sommes saisis. Je saisis cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays afin d'atteindre les objectifs établis dans les résolutions pertinentes sur ce sujet.

Les progrès accomplis en 2015 et 2016 ont montré que Cuba et les États-Unis peuvent coexister de manière cordiale dans le respect de leurs divergences. Pour terminer, l'Angola invite les États-Unis et Cuba à œuvrer à l'instauration d'une relation fondée sur le dialogue, la coopération et le respect mutuel dans l'intérêt des deux pays et de leurs peuples.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes plus sincères condoléances aux États-Unis, à l'Argentine et à la Belgique pour les pertes en vies humaines résultant de l'attentat terroriste perpétré hier dans le sud de Manhattan, à New York. Nous condamnons cet acte odieux.

La République démocratique populaire lao s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Équateur et de Singapour, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/72/PV.38).

La République démocratique populaire lao a voté pour la résolution 72/4 afin de réaffirmer sa position selon laquelle l'imposition d'un blocus unilatéral contre Cuba, avec ses répercussions extraterritoriales, non seulement entrave le développement socioéconomique de cette nation, mais va aussi à l'encontre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi que de l'égalité souveraine des États et de la liberté de commerce et de navigation au niveau international.

La République démocratique populaire lao salue les progrès accomplis ces dernières années en ce qui concerne le rétablissement des relations diplomatiques entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique, en particulier la réouverture des ambassades dans leurs capitales respectives. Mais on ne peut que regretter que les progrès réalisés après des années d'efforts soient aujourd'hui remis en question. Nous gardons néanmoins l'espoir que le blocus contre Cuba sera levé, et nous sommes fermement convaincus que la levée du blocus profitera non seulement à ces deux pays, mais aussi à la région et au monde dans son ensemble.

M. Castro Cordoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux orateurs qui ont condamné le lâche attentat terroriste qui s'est produit hier, 31 octobre, à New York, et exprimons notre

solidarité avec les États-Unis, l'Argentine et la Belgique pour les pertes humaines irréparables qu'ils ont subies.

Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/72/PV.38). Nous tenons également, à titre national, à expliquer les raisons pour lesquelles nous avons voté pour la résolution 72/4. Nous souhaitons enfin la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, M. Rodríguez Parilla.

Le Costa Rica souhaite rappeler une fois de plus les progrès historiques et significatifs qui ont été accomplis depuis 2014, grâce au processus d'amélioration et de rétablissement de relations bilatérales complètes entre les États-Unis et Cuba. Dans cet esprit, mon pays encourage les parties à maintenir les accords conclus, favoriser un dialogue bilatéral entre les deux parties et remplacer le blocus mis en place depuis plus de 55 ans par une rencontre fraternelle des peuples dans tous les domaines de la coopération économique, sociale, technologique et politique.

Dans le strict respect du droit international et des principes fondateurs de la Charte des Nations Unies, et conformément à sa politique étrangère, le Costa Rica réaffirme son rejet des mesures de caractère unilatéral et extraterritorial résultant de l'application par un État de ses propres lois et règlements à l'encontre de pays tiers. Au cours des dernières années, le Costa Rica et Cuba ont poursuivi le renforcement de leurs relations diplomatiques dans les domaines politique, économique et de la coopération. À la suite de la visite de la délégation du Costa Rica à Cuba en 2015, le commerce et la coopération bilatérales ont été renforcées dans des secteurs tels que l'enseignement supérieur, la coopération en matière d'échanges techniques et scientifiques, les sports et la santé.

Dans le même ordre d'idée, en mars de cette année, un mémorandum d'accord sur la science, la technologie et l'innovation a été signé entre le Costa Rica et Cuba en vue de promouvoir et de faciliter une relation de coopération dans ces domaines. Ce mémorandum est un exemple du dialogue constant entre les deux pays pour œuvrer ensemble à la coordination du développement afin de soutenir et de compléter les programmes de renforcement des talents humains, dans les domaines prioritaires convenus pour harmoniser les efforts et atteindre des objectifs communs.

Nous vivons dans un monde interconnecté où la solidarité et le respect doivent constituer le fondement de nos échanges. Nous ne pouvons pas faire face aux problèmes actuels en utilisant les outils du passé, surtout lorsqu'ils se sont révélés inefficaces. L'Organisation des Nations Unies, par le biais de l'Assemblée générale, a exprimé de manière claire et forte sa désapprobation du blocus. Il est temps d'y mettre fin et de jeter des ponts entre les nations et les peuples.

J'aimerais achever mon propos en citant le Président de la République, M. Luis Guillermo Solís Rivera, qui, s'exprimant au cours du récent débat général, a déclaré ce qui suit :

« À cet égard, précisément parce que les sanctions économiques unilatérales manquent d'efficacité en tant que moyen de punir les gouvernements, et parce qu'elles peuvent avoir de profondes répercussions sur les droits, le bien-être et le développement des peuples, je tiens également à manifester l'opposition de mon pays au blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 55 ans, lequel a un coût humain, économique et social élevé pour la population. » (A/72/PV.5, p. 26).

Le Costa Rica espère que ce blocus sera bientôt levé.

M. Rahmanto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sympathie et mes condoléances au peuple et au Gouvernement américains, ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements argentin et belge, à la suite de l'horrible attentat qui s'est produit à New York, le 31 octobre dernier. Nous condamnons tous les actes de terrorisme.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/72/PV.38).

L'Indonésie souhaite remercier également le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A.72/94) sur le point inscrit à notre ordre du jour aujourd'hui.

Après plus de cinq décennies, nous constatons toujours les effets dévastateurs de ce blocus de longue date sur la vie du peuple cubain. Du fait de ce blocus, le peuple cubain a été laissé de côté. Cuba n'a pas été en mesure d'exploiter son plein potentiel et d'améliorer ses relations économiques, commerciales et financières avec le reste du monde. Ce pays n'a pas été en mesure de jouir pleinement de la possibilité de saisir de nouveaux

débouchés économiques ni de se doter d'infrastructures de qualité en matière de santé et d'éducation. À cet égard, les États Membres ont exprimé un soutien quasi unanime à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La politique menée par les États-Unis en 2015 et 2016 a été un signe encourageant et suscité l'espoir que les peuples cubain et américain pourraient vivre ensemble dans un environnement propice, en respectant leurs différences tout en étant à même de coopérer dans l'intérêt des deux pays et peuples. Il est donc navrant de constater les nouvelles mesures mises en place, qui visent à renforcer le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Indonésie s'est jointe aujourd'hui à la majorité des États Membres en votant pour la résolution 72/4. L'Indonésie se dit à nouveau fermement convaincue que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba contrevient aux principes fondamentaux du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, les principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le droit international. L'Indonésie tient à souligner que l'application du blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exhorte les États à s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies et font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social.

L'Indonésie souhaite, pour terminer, réaffirmer son appui aux droits du peuple cubain de jouir pleinement du développement économique et social. Voilà pourquoi nous appelons au dialogue et à la coopération, éléments essentiels à la levée du blocus imposé à Cuba.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : La délégation namibienne se joint aux orateurs précédents pour adresser ses sincères condoléances aux familles et amis des victimes de l'attentat perpétré hier à New York. Nous condamnons dans les termes les plus vifs cette acte terroriste.

La Namibie tient également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parilla, qui est parmi nous aujourd'hui.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des

pays non alignés, par le représentant du Gabon, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine (voir A/72/PV.38).

La Namibie remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/72/94) sur la mise en œuvre de la résolution 71/5.

Dans cette assemblée des peuples, les peuples se sont exprimés d'une seule et même voix. Le vote d'aujourd'hui, qui condamne cette injustice de longue date, confirme la ferme résolution de la majorité des États Membres de ne pas rester silencieuse. Notre solidarité à l'égard du peuple cubain est sans faille, de même que notre attachement et notre soutien au multilatéralisme. Si ce que nous, peuples du monde, souhaitons le plus, c'est la paix et la sécurité et le bien-être des citoyens du monde par la mise en œuvre de notre programme de développement, alors une politique d'exclusion, une politique de blocus économique et commercial imposé à un peuple qui se tient à nos côtés lorsqu'il s'agit d'apporter un soutien réel dans le cadre d'une coopération désintéressée dans les domaines de la santé et du développement, va évidemment à l'encontre des principes et des valeurs que nous défendons tous. Une telle politique sape les efforts que nous déployons pour rendre le monde meilleur.

Depuis 55 ans, Cuba et le peuple cubain sont victimes de cette politique injuste et inutile. Le blocus économique, commercial et financier est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il constitue une violation du droit à la santé et à l'alimentation, du droit à l'éducation, au sport et à la culture et du droit au développement du peuple cubain. Il a également de graves répercussions sur l'économie cubaine. Le blocus a une incidence négative sur le commerce extérieur et les investissements, ainsi que sur les finances du pays. L'année dernière, comme les années précédentes, les revenus refusés au peuple et au Gouvernement cubain résultant de l'exportation de biens et de services ont subi le plus durement les conséquences de ce blocus.

Lorsque l'ouragan Irma a frappé les Caraïbes au début du mois de septembre, Cuba a dû faire face à son premier ouragan de catégorie 5 depuis 1937. De nombreuses maisons ont été détruites, le réseau électrique a été gravement endommagé et le secteur agricole a été lourdement touché. Les services d'approvisionnement en eau ont également été endommagés. Le blocus économique, commercial et financier contre Cuba aura

une grave incidence sur le redressement de l'île à la suite de cette catastrophe naturelle d'une telle ampleur. La réponse humanitaire naturelle devrait bien entendu consister à lever l'embargo afin de permettre aux Cubains de reconstruire leur île.

L'adoption à la même époque, l'année dernière, de la résolution 71/5, dans le vote de laquelle les États-Unis et Israël se sont pour la première fois abstenus, a constitué un événement historique. En effet, nous avons tous été encouragés par ce pas en avant, ainsi que par l'amélioration des relations au début de 2016. L'ancien Président Obama a reconnu que le blocus était le symbole de l'échec d'une politique obsolète qui devait prendre fin et, avant de quitter ses fonctions, il a exhorté le Congrès américain à y mettre un terme.

Nous avons accueilli avec déception l'annonce par le Président Trump, le 17 juin 2017, de sa nouvelle politique à l'égard de Cuba par le biais de la signature de la directive, intitulée « Mémoire présidentiel sur la sécurité nationale visant à renforcer la politique des États-Unis envers Cuba ». Cette directive propose de nouvelles mesures pour renforcer le blocus contre Cuba. Elle revient sur les mesures positives prises par le Gouvernement précédent et marque un revers dans les relations bilatérales entre les deux nations. Nous exprimons notre déception devant ces nouvelles mesures rigoureuses prises par le Gouvernement américain. Nous exhortons les États-Unis à reconsidérer ces nouvelles mesures.

Nous continuons d'espérer que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba sera totalement levé, que les relations s'amélioreront et que les deux pays rétabliront leurs pleines activités économiques dans leur intérêt mutuel. La Namibie tient à réitérer son plein appui à la résolution 72/4.

M^{me} Khyne (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat terroriste perpétré hier dans le sud de Manhattan et notre solidarité avec les États-Unis, l'Argentine et la Belgique. Nous condamnons tous les actes de terrorisme.

Je prends la parole afin d'expliquer la position de ma délégation sur la résolution 72/4, adoptée aujourd'hui à une large majorité des États Membres.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine, par le représentant de Singapour, au

nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.38).

Cela fait plus de 50 ans que des sanctions sont imposées à Cuba et plus de 20 ans que ce point figure à l'ordre du jour de l'ONU. Chaque année, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité des résolutions sur ce point de l'ordre du jour, pourtant le blocus économique, commercial et financier contre Cuba n'est toujours pas levé.

Le Myanmar se rallie chaque année à la majorité des États Membres en votant pour la résolution afin d'exprimer une fois de plus son rejet total de cette mesure coercitive unilatérale que nous examinons aujourd'hui, à savoir le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui entrave les efforts déployés par le peuple cubain pour venir à bout de la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les objectifs de développement durable stipulent clairement la nécessité de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

Parce qu'il a déjà fait l'expérience de sanctions unilatérales analogues, le Myanmar sait parfaitement que l'imposition de sanctions aux pays en développement peut être la cause de grandes difficultés économiques, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables de ces pays. Le Myanmar est confiant dans les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et au bon voisinage. Les nations doivent être guidées par les principes consacrés dans ces directives, qui soulignent la nécessité de coexister, de respecter les différences, de promouvoir la prospérité et de garantir la sécurité.

Le Myanmar, avec la communauté internationale, a constamment démontré que le blocus, en tant que mesure unilatérale, est incompatible avec le droit international, qu'il transgresse les principes humanitaires fondamentaux et enfreint les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. De plus, il n'est pas conforme à la lettre et à l'esprit des objectifs de développement durable.

Le Myanmar est d'avis que la levée immédiate du blocus économique contre Cuba est nécessaire et peut contribuer à promouvoir le développement économique et social du peuple cubain. À cet égard, nous demandons instamment que le blocus et les mesures coercitives cèdent la place au dialogue et à la coopération. Pour

toutes ces raisons, comme les années précédentes, le Myanmar a une nouvelle fois voté pour la résolution, dans l'espoir d'améliorer les relations entre Cuba et les États-Unis, ainsi que la prospérité de l'ensemble de la communauté internationale.

M^{me} Fedorovich (Biélorus) (*parle en russe*) : J'adresse mes sincères condoléances aux États-Unis à la suite de l'attentat terroriste perpétré hier, ainsi qu'à l'Argentine et à la Belgique, qui ont également perdu des ressortissants dans cet attentat.

Le Biélorus a voté pour la résolution 72/4, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (voir A/72/PV.38). Le Biélorus s'est toujours opposé à l'utilisation de sanctions unilatérales en matière de politique étrangère. Nous jugeons inacceptable de recourir à des mesures de coercition économique en violation des principes du droit international, considérant ces sanctions économiques comme un moyen de pression politique sur un État souverain.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner que les mesures positives prises par les États-Unis et Cuba en 2015 et 2016 dans le cadre du processus de normalisation des relations bilatérales ont permis d'alléger la pression des sanctions unilatérales imposées à Cuba. Ce processus a donné l'espoir à la communauté internationale que le blocus économique de longue date imposé à l'île de la liberté prendrait fin. Nous avons pu ainsi constater que le règlement de la situation de façon civilisée, sur la base du respect mutuel et de la coopération sur un pied d'égalité, est non seulement possible mais peut aussi être réalisé dans les plus brefs délais.

Cela nous a clairement démontré que le principe du règlement pacifique des différends constitue la seule voie efficace qu'il faut suivre. Nous formons le vœu que ce processus constructif se poursuive malgré le maintien, voire le renforcement récent des mesures restrictives prises contre Cuba, y compris les plans annoncés pour imposer des sanctions supplémentaires et le blocus commercial actuel. Cette situation n'a pas seulement une incidence négative sur le développement de l'économie et sur les citoyens cubains, elle porte également atteinte aux intérêts des citoyens américains.

Le Biélorus est convaincu de la nécessité de régler les différends entre les pays par le biais d'un véritable dialogue, par opposition à une politique de pression et de sanctions économiques et politiques. Nous avons à

plusieurs reprises déclaré que toute tentative de la part de certains États visant à modifier le système politique interne d'autres États en exerçant une pression militaire, politique, économique ou en recourant à d'autres moyens coercitifs est inadmissible. Le Biélorus appelle à la levée complète et irréversible du blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis.

M. Miangar (Tchad) : Au nom du Tchad, je voudrais joindre ma voix à celles des autres délégations pour présenter mes condoléances aux familles des victimes et au peuple américain suite à l'acte terroriste survenu hier à New York. Le Tchad condamne avec la dernière énergie cet acte lâche et ignoble et exprime sa solidarité avec le Gouvernement américain. Nous présentons également nos condoléances aux Gouvernements argentin et belge.

Le Tchad souscrit aux déclarations faites par l'Équateur, le Gabon et la Côte d'Ivoire, respectivement aux noms du Groupe des 77 et la Chine, du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/72/PV.38). Néanmoins, qu'il me soit permis de faire la déclaration suivante à titre national.

Le Tchad se félicite de l'adoption de la résolution, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (résolution 72/4). Mon pays, le Tchad, soucieux, d'une part, du respect du principe de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et d'autre part, de la préservation des relations de coopération entre États, a été parmi les tous premiers pays à applaudir le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba.

Dans la perspective d'encourager la création des conditions favorables à la consolidation des acquis obtenus sur le chemin de la normalisation des relations entre les deux États, les plus hautes autorités tchadiennes ont, à toutes les occasions qui leur ont été présentées, plaidé pour la levée définitive de l'embargo imposé à Cuba. Tout dernièrement encore, lors du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, le chef de la diplomatie tchadienne, représentant le Président de la République du Tchad, S. E. M. Idris Deby Itno, a déclaré :

« Le Tchad s'est félicité en son temps de la reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. Rien ne s'oppose plus à la normalisation des relations entre les deux pays. Par conséquent, mon pays estime que maintenir l'embargo qui

frappe Cuba depuis des décennies est injuste et contre-productif. (A/72/PV.21, p. 20).

C'est dans cette perspective que le Tchad a voté pour la résolution, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ». Ce vote massif vient donc conforter la position de mon pays. Cette position, à l'instar de celle de tous les pays membres, vise à sortir Cuba et son peuple de cette situation qui sape ses efforts économiques depuis des décennies.

Le Tchad estime que la levée définitive de l'embargo imposé à Cuba permettrait à ce pays de contribuer davantage à apporter sa part à la réalisation des objectifs du développement durable, au développement du commerce international ainsi qu'à la solidarité entre États. La présence de médecins Cubains au Tchad et dans d'autres pays, participant à la réduction des souffrances des peuples, est la preuve concrète du rôle important de ce pays ami dans la solidarité internationale.

Aussi le Tchad réitère-t-il son appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique à s'inscrire dans la logique de l'expression des États Membres.

M^{me} Williams (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Saint-Kitts-et-Nevis tient à adresser ses condoléances aux États-Unis, à l'Argentine et à la Belgique à la suite de la tragédie qui s'est déroulée hier et condamne tous les actes de terrorisme.

Saint-Kitts-et-Nevis exprime son soutien au point 42 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis », et souhaite indiquer les raisons de son vote pour la résolution 72/4, adoptée aujourd'hui par la majorité des États Membres de l'ONU (voir A/72/PV.38). Il s'agit d'un débat d'une extrême importance qui touche au cœur même du droit international, des principes de souveraineté et de non-intervention, et au renforcement du rôle de l'ONU dans les affaires internationales.

Saint-Kitts-et-Nevis entretient d'excellentes relations avec les États-Unis d'Amérique. Ce pays reste l'un de nos partenaires les plus proches et les plus importants. Nous respectons le rôle que jouent les États-Unis d'Amérique dans les relations internationales et dans la création et la promotion de l'Organisation. Nous leur sommes reconnaissants du rôle de chef de file mondial qu'ils jouent dans les affaires internationales.

Toutefois, ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Venezuela, de l'Équateur

et de Saint-Vincent-et-les Grenadines respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et la Chine et de la Communauté des Caraïbes (voir A/72/PV.38). Saint-Kitts-et-Nevis, dans sa contribution au rapport du Secrétaire général sur cette question (A/72/94), indique qu'il n'appuie ni n'applique aucune loi restreignant la liberté du commerce international. Nous indiquons également que nous n'appliquons pas de lois à caractère extraterritorial, qui porte atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction.

Cette position de principe s'applique à tous les États Membres de l'Organisation. Saint-Kitts-et-Nevis est par conséquent préoccupé par la poursuite du blocus imposé à Cuba. Cuba est un proche allié de Saint-Kitts-et-Nevis et a contribué au développement économique et social de notre pays, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Cuba pourrait faire davantage sur le plan international si le blocus était levé.

Le blocus économique, commercial et financier constitue un fardeau pour nos frères et sœurs à Cuba. Ses effets négatifs sur l'économie de ce petit État insulaire en développement sont très profonds et injustes pour le peuple cubain. Aucun pays ne doit être laissé de côté, en particulier en cette période charnière de notre histoire où nous nous efforçons tous d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, une période marquée par la coopération internationale et la mobilisation des ressources pour nous aider les uns les autres à relever cet immense défi.

C'est la raison pour laquelle Saint-Kitts-et-Nevis appelle les États-Unis d'Amérique à lever le blocus imposé à Cuba. Le fait que la majorité des États Membres vote traditionnellement pour le projet de résolution annuel sur ce sujet reflète le sentiment prédominant, à savoir que le blocus est négatif à tous les niveaux. Nous implorons tous les États membres de respecter le caractère sacré de l'Assemblée générale et les décisions qu'elle prend. Ne pas le faire compromettrait le fonctionnement du système des Nations Unies.

Ma délégation espère que les deux pays, Cuba et les États-Unis d'Amérique, parviendront à améliorer leurs relations et à engager un processus de partenariat et de coopération. Il y a beaucoup à apprendre les uns des autres, mais le blocus demeure un obstacle à ce processus. C'est pourquoi Saint-Kitts-et-Nevis s'est prononcé pour la résolution 72/4. Nous réitérons notre appel aux deux pays afin qu'ils trouvent un terrain d'entente et qu'ainsi la

communauté internationale tout entière puisse sortir de cette impasse.

M. Vieira (Brésil) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations du représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et du représentant d'El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/72/PV.38). J'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Au nom de ma délégation, je souhaite aussi une chaleureuse bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parilla, à l'occasion de cet important débat.

Depuis des décennies, le Gouvernement brésilien préconise la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba. C'est donc avec une profonde satisfaction que le Gouvernement brésilien a accompagné le processus de dialogue et le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 2015 et 2016. Aussi regrettons-nous les mesures récentes annoncées par le Gouvernement actuel des États-Unis, qui visent à renforcer le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, y compris ses dimensions extraterritoriales.

Du point de vue du Brésil, cette politique anachronique de blocus a des effets négatifs non seulement pour Cuba, mais aussi pour l'ensemble de notre région. En plus d'être une violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, le blocus continue d'avoir une incidence négative sur le bien-être du peuple cubain, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables,

La levée du blocus imposé à Cuba est une cause universelle qui bénéficie du soutien incontestable de la communauté internationale, comme l'a prouvé le résultat du vote sur les résolutions portant sur cette question lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, notamment l'année dernière, où aucune voix contre n'a été émise. Le résultat du vote de ce matin réaffirme la solidarité de la communauté internationale avec le peuple et le Gouvernement cubains.

Ma délégation espère que le dialogue et la coopération entre les deux pays reprendront bientôt, afin de surmonter les revers du processus de normalisation des relations bilatérales et de mettre ainsi fin au blocus.

M. Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à nous joindre aux délégations qui ont condamné l'attentat terroriste perpétré hier dans cette ville, et adresser nos condoléances aux familles

des victimes originaires des États-Unis, d'Argentine et de Belgique.

Nous tenons à saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla. Nous remercions également le Secrétaire général pour la présentation aujourd'hui de son rapport sur la question inscrite à l'ordre du jour (A/72/94).

L'Uruguay souscrit aux déclarations faites par El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine (voir A/72/PV.38).

Comme les années précédentes, l'Uruguay a voté pour la résolution 72/4, présentée une fois encore cette année par la délégation cubaine, car il estime que le blocus imposé à Cuba va à l'encontre du droit international ainsi que des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en particulier concernant la non-ingérence, le règlement pacifique des différends et l'égalité juridique des États.

Par principe, l'Uruguay n'accepte ni ne reconnaît, dans sa législation nationale, l'application extraterritoriale de lois internes à d'autres États, ni toute mesure directe ou indirecte représentant un acte unilatéral de la part d'un État et ayant pour but de porter atteinte aux droits souverains d'un autre pays dans les domaines politique, économique, commercial, social et culturel. C'est pourquoi nous condamnons le fait que les États-Unis d'Amérique appliquent des mesures coercitives unilatérales contre Cuba.

Pour notre pays, les sanctions et les lois extraterritoriales imposées à Cuba constituent non seulement une violation du droit international, mais ont aussi de graves conséquences pour le développement économique de ce pays frère des Caraïbes. Elles sont un moyen de priver le peuple cubain de son droit au développement et constituent une atteinte difficile à mesurer, immatérielle, à sa dignité et à sa souveraineté.

En votant aujourd'hui pour cette résolution, l'Uruguay réitère son attachement au multilatéralisme, qui est un instrument légitime pour régler des différends entre États et un moyen efficace de promouvoir la coopération internationale, les droits de l'homme, la sécurité et la compréhension entre les peuples.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux délégations qui ont condamné l'attentat terroriste perpétré hier et à adresser mes condoléances, au nom du peuple et du Gouvernement

équatoriens, aux Gouvernements américain, belge et argentin, qui ont perdu des ressortissants dans cet attentat.

S'exprimant à titre national, et sans préjudice de notre rôle en tant que Président du Groupe des 77 et la Chine, ma délégation souscrit aux délégations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/72/PV.38).

Ma délégation souhaite maintenant faire quelques observations sur le point 42 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis ».

Comme les années précédentes, nous avons voté pour la résolution 72/4. Conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, aux principes et objectifs qui y sont inscrits, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, qui figurent également dans notre Constitution, l'Équateur s'est toujours prononcé en faveur de la levée blocus économique commercial et financier imposé depuis 55 ans à Cuba par les États-Unis.

Tout en remerciant le Secrétaire général pour son rapport sur le sujet (A/72/94), il convient de noter que ce document montre également l'étendue des dommages causés par le blocus et prend en compte l'appel lancé par l'ensemble des membres de la communauté internationale pour que ces mesures unilatérales cessent. Aussi déplorons-nous le fait que ce blocus continue d'être pleinement mis en œuvre et de se renforcer, constituant un recul très net par rapport aux politiques adoptées en 2015 et 2016 par le Gouvernement précédent.

Nous sommes préoccupés par les effets négatifs prolongés du blocus, par ses incidences sur l'économie et le développement de Cuba et les obstacles qu'il représente pour l'exécution du Programme de développement durable à horizon 2030, vis-à-vis duquel nous nous sommes tous engagés et avons une responsabilité. Il convient à ce propos de rappeler la politique de solidarité et de coopération que Cuba entretient depuis des décennies, notamment en matière d'urgence sanitaire. Une fois de plus, l'Équateur appelle à la cessation immédiate des mesures unilatérales imposées par les États-Unis, car nous sommes convaincus que leur élimination sera bénéfique non seulement pour Cuba, mais pour l'ensemble de la communauté internationale.

M. Ntonga (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : La délégation zimbabwéenne adresse ses sincères condoléances aux États-Unis, à l'Argentine et à la Belgique

à la suite des pertes humaines provoquées par l'odieux attentat perpétré hier à New York. Nos pensées et nos prières vont aux familles endeuillées en cette période marquée par la perte, la souffrance et la peine.

Nous souscrivons aux déclarations faites respectivement par le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et la Chine, par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Gabon, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/72/PV.38).

Avec 190 autres pays, le Zimbabwe a voté pour la résolution 72/4, convaincu que le blocus imposé à Cuba constitue une violation des principes du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le blocus représente aussi une violation des droits de l'homme, car il porte atteinte à tous les Cubains. Il restreint également les droits des autres pays de commercer librement avec Cuba.

En dépit du blocus, Cuba continue de jouer un rôle constructif sur le plan international. De nombreux exemples attestent de la stature internationale de Cuba, de sa parfaite citoyenneté mondiale. L'Afrique peut témoigner de l'intervention de Cuba au moment de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2015 et lorsque l'Organisation mondiale de la santé a lancé un appel mondial au recrutement de personnel médical afin de répondre à cette crise. Malgré les graves difficultés économiques engendrées par le blocus commercial, Cuba a été l'un des premiers pays à envoyer un nombre important de médecins dans la région pour répondre à cette crise.

Nous saluons le peuple cubain pour la résistance dont il fait preuve face à un blocus injuste qui lui est imposé depuis des années.

La communauté internationale s'est à nouveau exprimée en faveur du dialogue et de la coopération. Nous espérons que ce message humble et constructif sera entendu.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 42 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 10.